

**Projet de Compte rendu du Conseil Communautaire du Jeudi 13 Mars**

Présents :

Commune de BROUSSES-et-VILLARET : Madame Danièle NICOLAOU  
Commune de CAUDEBRONDE : Monsieur Cyril DELPECH  
Commune de CUXAC-CABARDES : Messieurs Paul GRIFFE-Laurent RIVES-Antoine PICHARDO  
Commune de FONTIERS-CABARDES : Messieurs Yves BONNAFOUS- Gérard ROUANET  
Commune de FOURNES-CABARDES : Monsieur Guy CHIFFRE  
Commune de FRAISSE-CABARDES :  
Commune de Les ILHES-CABARDES : Monsieur Henri ICHE  
Commune de LABASTIDE-ESPARBAIRENQUE :  
Commune de LACOMBE :  
Commune de LAPRADE :  
Commune de LASTOURS : Monsieur Jean-Louis TEISSIE  
Commune de LATOURETTE-CABARDES : Jean-Claude PECH  
Commune de LES CAMMAZES :  
Commune de LES MARTYS :  
Commune de MAS-CABARDES :  
Commune de MIRAVAL-CABARDES : Monsieur Joseph SKALA  
Commune de PRADELLES-CABARDES :  
Commune de ROQUEFERE : Monsieur Francis BELS  
Commune de SAINT-DENIS : Madame Carole HASSLAUER- Monsieur Gérard BONNAFOUX  
Commune de SAISSAC : Messieurs Christophe GONZALEZ- Eric BETEILLE-David HERRERO  
Commune de TRASSANEL :  
Commune de VILLANIERE : Madame Josette MONTECH  
Commune de VILLARDONNEL : Messieurs Daniel GERI-Luc SOLER

Excusés :

Absents : Monsieur Jacques ALBAREL (Les Cammazes)- Monsieur Serge CAZANAVE (Pradelles-Cabardès)

Procuration :

Mr BETEILLE Jean-Claude délégué de la Commune de CUXAC-CABARDES à Mr Paul GRIFFE.  
Mr AUDOUY Christian délégué de la Commune de CUXAC-CABARDES à Mr Cyril DELPECH.  
Mr JALABERT Guy délégué de la Commune de FRAISSE-CABARDES à Mr Francis BELS.  
Mr HUC Régis délégué de la Commune de LABASTIDE-ESPARBAIRENQUE à Mr Jean-Claude PECH.  
Mme RECIO Jacqueline déléguée de la Commune de LACOMBE à Mr Gérard BONNAFOUX.  
Mr COURREAU Jean-Michel délégué de la Commune de LAPRADE à Mr Guy CHIFFRE.  
Mme CANO Marie-France déléguée de la Commune de LES MARTYS à Mme Josette MONTECH.  
Mr SABLAIROLES Jacques délégué de la Commune de MAS-CABARDES à Mr Claude GRABIANOWSKI.  
MR SENTENAC Raymond délégué de la Commune de SAINT-DENIS à Mme Carole HASSLAUER.  
Mme SEIGNE Odile déléguée de la Commune de SAISSAC à Mr Christophe GONZALEZ.  
Mme VIVANCOS Maryse déléguée de la Commune de SAISSAC à Mr David HERRERO.  
Mme GROS Christiane déléguée de la Commune de TRASSANEL à Mr Joseph SKALA.  
Mr STELLA Luciano délégué de la Commune de VILLARDONNEL à Mr Daniel GERI.

Secrétaire : David HERRERO

## Ordre du jour :

### Désignation d'un secrétaire de séance

- Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 20 Février 2014
- Avis sur la Révision du PPGDND11 (Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux)
- Présentation du magazine de la Communauté de Communes de la Montagne Noire
- Achat d'un véhicule de collecte pour les services des ordures ménagères
- Désignation du prestataire du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Participation à hauteur de 50 % au rachat du sel de déneigement par les communes
- Participation à hauteur de 50 % à l'achat de composteurs par les particuliers
- Création Régie de recettes : vente de composteurs aux particuliers
- Convention pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage en Assainissement Non Collectif avec le Conseil Général dans le cadre de l'Agence Technique Départementale
- Choix du maître d'œuvre : réalisation de deux hangars photovoltaïques
- Adhésion de la Communauté de Communes au SYADEN
- Contrat de sous-traitance Aménagement de bureaux, d'une salle de réunion et d'une chaufferie bois / LOT n°1 : Démolition, Gros œuvre, flocage coupe-feu.
- Contrat de sous-traitance Aménagement de bureaux, d'une salle de réunion et d'une chaufferie bois / LOT n° 7 : Chauffage – ventilation – chaufferie
- Contrat de sous-traitance marché de travaux Crèche de Saissac / LOT n° 1 : VRD, GROS OEUVRE
- Avenant au marché de travaux Crèche de Saissac : LOT n° 3 Menuiseries
- Délibération autorisant le recrutement d'agents non titulaires de remplacement
- Convention d'utilisation de la cours de l'école de Cuxac pour la crèche Collin Colline
- Crèche Intercommunale Collin Colline : Demande de subvention de Fonctionnement au Conseil Général de l'Aude pour 2014
- Crèche Intercommunale Collin Colline : Création d'un poste d'Agent Social de 1<sup>ère</sup> Classe (promotion interne)
- Crèche Intercommunale Collin Colline : Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe suite à ouverture de la crèche de Saissac et mutualisation du personnel
- Crèche Intercommunale Collin Colline : Modification temps de travail d'un poste d'Educateur de jeunes enfants
- Crèche Intercommunale Collin Colline : Modification temps de travail d'un poste d'Agent social de 2<sup>ème</sup> classe
- Crèche de Saissac : Création de poste Educateur de jeunes enfants
- Crèche de Saissac : Création de poste de 4 agents sociaux de 2<sup>ème</sup> classe ou adjoints d'animations de 2<sup>ème</sup> classe
- Crèche de Saissac : Création d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe
- Crèche de Saissac : Augmentation temps de travail infirmière de soins généraux
- Tableau des emplois de la Communauté de Communes
- Relais des Services Publics :
  - avenant convention cadre du RSP,
  - Avenant conventions bilatérales de partenariat RSP/ Administrations,
  - Avenant convention Habiter Mieux
  - Avenant bureau d'étude CITHADE : Opération Habiter Mieux
- ligne de Trésorerie

### Questions diverses

Monsieur Le Président propose comme secrétaire de séance, Monsieur David Herrero.

Tous pour

La communication des différents pouvoirs est effectuée.

- Seigne Odile à Christophe Gonzalez
- Vivancos Maryse à David Herrero
- Jacqueline Récio à Gérard Bonnafoux
- Marie France Cano à Josette Montech
- Christiane Gros à Joseph Skala
- Jacques Sablairoles à Claude Grabianowski
- Régis Huc à Jean-Claude Pech
- Jean-Michel Courreau à Guy Chiffre
- Guy Jalalbert à Francis Bels
- Raymond Sentenac à Carole Hasslauer
- Jean-Claude Béteille à Paul Griffe
- Christian Audouy à Cyril Delpech
- Stella Luciano à Daniel Géri

Monsieur Le Président propose à l'assemblée une modification de l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

Convention d'adhésion au service prévention, hygiène et sécurité du travail pour l'accompagnement à l'évaluation des risques professionnels du centre de gestion de la fonction publique de l'Aude.

VOTE    Contre :    0            Abstentions : 0            Pour : 36

#### **I.    Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 20 Février 2014**

Monsieur Le Président demande si quelqu'un souhaite formuler des remarques concernant le compte-rendu du Conseil Communautaire du 20 Février.

-Monsieur Teissié intervient et affirme qu'il est dommage qu'un de ses propos n'ai pas été clairement retranscrit sur le point de l'ordre du jour qui concernait la mise en place de la TEOM. Monsieur Teissié demande à ajouter la phrase suivante :

« la mise en place d'une redevance incitative permettrait de contenir l'augmentation du coût du service des ordures ménagères »

Monsieur Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir passer au vote :

VOTE    Contre :    1 (Monsieur Soler)    Abstentions : 0            Pour : 35

Monsieur Le Président demande la raison de ce vote.

-Monsieur Soler répond qu'il n'effectue plus de demandes de corrections au niveau du compte rendu des conseils communautaires car elles ne sont jamais prises en compte, cela ne sert à rien.

## II. Avis sur la Révision du PPGDND11 (Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux)

Monsieur Le Président souhaite la bienvenue à Madame Catherine Luciani, Directrice du service environnement du Conseil Général et à Monsieur Marc Laffont directeur du cabinet d'étude IDE.

Monsieur Le Président informe l'assemblée qu'il a souhaité la participation du Conseil Général et du bureau d'études pour présenter le document envoyé par mail et pour répondre aux questions des membres présents.

-Madame Luciani prend la parole.

Depuis la loi de décentralisation, la compétence de planification des déchets ménagers est départementale.

A ce titre, le Conseil Général de l'Aude a élaboré un plan qui dresse un état des lieux du territoire avec une identification des méthodes de gestion, de collecte et de traitement des déchets ménager.

Depuis, les lois Grenelle 1 et 2 ont fixé des ambitions élevées en matière de récupération de déchets.

Le Conseil Général de l'Aude a validé un premier plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux en 1994.

Ce plan étant aujourd'hui obsolète, un travail d'actualisation est mené. La ligne de conduite est de réviser ce plan en étant ambitieux mais tout en restant réaliste.

Le bureau d'étude IDE a été désigné pour aider le Conseil Général à établir cette révision. Pour se faire, une commission départementale est constituée avec la tenue de réunions thématiques, sur le traitement et sur le coût. Le plan entre, maintenant, dans sa phase de consultation obligatoire sous le contrôle de l'Etat.

C'est pourquoi, au même titre que les départements voisins, les intercommunalités de l'Aude sont consultées pour avis.

Le CODER sera chargé de recueillir ces avis, et les élus départementaux délibéreront à la suite d'une enquête publique.

Pour autant, l'objet de l'avis de ce soir n'est pas de se conformer tel quel au contenu du plan mais d'adhérer à ses orientations. Une adaptation est certainement nécessaire pour une application au niveau des territoires en tenant compte de leurs particularités.

-Madame Luciani fait également part d'un outil intéressant : l'observatoire des déchets du Département de l'Aude, qui a fourni des informations précieuses pour élaborer ce plan.

-Monsieur Laffont poursuit la présentation en affirmant que le document doit servir à structurer l'action publique en matière de gestion de déchets sur le territoire sur 6 ans et ce sur les 12 prochaines années.

Les déchets non dangereux compris dans l'étude proviennent du Service Public (ordures ménagères), des déchèteries et des déchets professionnels toujours non dangereux.

Le plan doit répondre à 3 grands principes :

### 1 – répondre aux attentes de l'Europe et de l'Etat en accentuant la prévention.

La loi Grenelle impose une réduction de la quantité des déchets traités de moins 7 % dès 2015. Les territoires vont devoir se donner les moyens d'y parvenir. Les quantités de déchets à diminuer sont significatives.

### 2 – le tri.

Il est en effet important de trier, mais ce tri peut encore être amélioré. La population commence à être sensibilisée mais l'effort sur la communication doit s'intensifier. Les déchets qui ne sont pas à traiter sont ceux qui évitent des nuis et permettent de faire des économies (TGAP) et alléger les infrastructures de traitement.

### 3 – La question est « que voulons-nous faire ? »

Le Plan distingue deux secteurs géographiques au niveau du département, il y a l'Est avec Narbonne et les Corbières et l'Ouest avec le COVALDEM.

Le plan propose de conserver cette logique en tenant également compte des logiques de la population et des transports mais aussi de la logique économique et environnementale. En Novembre, a eu lieu une conférence environnementale qui évoque une économie circulaire avec une diminution par deux de la quantité des déchets mis en décharge dès 2020 sur la base de l'année 2010.

Les chiffres actuels sont loin de cet objectif. Pour les deux zones du Département, l'objectif est une diminution de 40 % des déchets à traiter.

- Monsieur Delpech demande l'échéance de cet objectif.

-Monsieur Laffont répond 2020.

Comment l'atteindre ? Pour y parvenir, on prend en compte le milieu du Département et on y place un incinérateur.

-Monsieur Soler demande pourquoi un incinérateur ?

-Monsieur Laffont répond qu'il s'agissait d'une réponse ironique. Monsieur Soler répond que cela n'est pas drôle.

Le plan propose de mettre en place 2 unités sur chacune des zones, une à l'ouest et une autre à l'est.

Le plan préconise soit d'utiliser les installations existantes soit d'en créer.

A l'Est du Département, il existe la zone de Lambert, par contre, à l'ouest, il n'existe pas d'infrastructures. Les déchets sont transportés à l'incinérateur du Mirail, à Toulouse.

L'objectif est donc de diminuer les déchets pour en réduire le coût économique et diminuer l'impact environnemental.

Monsieur Le Président répond que le territoire est bien doté en déchèterie avec 3 sites.

Des premières mesures ont été envisagées dans cette optique en commission avec la vente de composteurs et une réflexion sur une optimisation des tournées de collecte.

-Monsieur Soler ajoute que la gestion des déchets est un vaste problème.

Il existe donc un observatoire des déchets, mais il faudrait davantage parler de produits manufacturés.

Il est primordial de ne pas fabriquer, à la base, des déchets inutiles. Par exemple, les œufs sont conditionnés de nombreuses façons, avec du carton, du polystyrène. Il faudrait harmoniser. Il est dommageable que ces avis qui arrivent soient travaillés sans la consultation des élus locaux.

Il y a beaucoup d'autres exemples, les yaourts, le verre.

Ensuite, c'est à la collectivité de trouver des solutions ; l'incinérateur provoque des cancers, idem pour l'enfouissement.

Il est nécessaire qu'une loi impose, aux industriels, de contenir les déchets. Il est anormal que la population ait à subir ce phénomène.

Un parallèle peut être fait avec les services des urgences de l'hôpital : on est toujours là pour traiter l'urgence alors que si le problème avait été traité en amont, la situation aurait pu être maîtrisée. Il y a toujours plus de produits d'emballages qui sont fabriqués et c'est ensuite l'utilisateur qui doit faire des efforts pour les traiter.

La consultation des élus est toujours trop tardive.

-Madame Luciani ajoute que des plans locaux de prévention existent et comprennent des actions de communication et de sensibilisation.



A ce jour, une seule collectivité a mis en place ce type de plan dans le département.

-Monsieur Teissié intervient et affirme que l'exposé était très clair.

Les objectifs contenant dans ce plan sont positifs et vont réduire la quantité des déchets à traiter et à enfouir. Ainsi, les quantités à traiter, prévues initialement par le centre d'enfouissement de Lassac, ont été revues à la baisse. La démarche entreprise est donc positive.

Monsieur Le Président ajoute que la mise en place généralisée de la vente de composteurs, qui va être évoquée dans un point de l'ordre du jour suivant, est une action qui peut contribuer à réduire les déchets. La mise en place de la TEOM est aussi une façon de montrer aux contribuables le coût que représentent la collecte et le traitement des déchets pour le territoire.

-Monsieur Teissié ajoute que, réduire la redevance incitative, est un outil indispensable pour atteindre les objectifs du plan. Il existe des outils au niveau de la loi qui peuvent aider le territoire.

Si le Département de l'Aude produit 200 000 tonnes de déchets par an, l'objectif du plan est donc de les réduire à 100 000 tonnes en 2020.

Les investissements à prévoir dans les centres de traitements doivent donc coïncider avec cet objectif de tonnage.

Il est demandé pourquoi le chiffre de 40 % est avancé dans le plan au lieu des 50 % annoncés dans les lois grenelle II et au niveau de l'économie circulaire ?

-Monsieur Laffont répond que ce chiffre dépend des types de déchets pris en compte. Le texte n'inclut pas exactement le chiffre à placer au numérateur pour calculer le pourcentage. Les décrets d'applications, qui doivent être publiés prochainement, devraient encore préciser certains points.

-Monsieur Teissié évoque des sites de traitement innovants comme celui qui a été inauguré le 18 Février par Ségolène Royal en Région Poitou-Charente.

Il s'agit d'une unité de traitement et de valorisation des déchets ménagers qui fonctionne grâce aux techniques de traitement durable des déchets et, à un faible coût.

Le plan proposé, au niveau du Département de l'Aude, ne va pas assez loin. La France est très en retard sur ce sujet, et l'Europe va mettre en place une augmentation de la TGAP pour obliger le pays à réduire ses déchets.

-Monsieur Delpech évoque que l'éducation et la sensibilisation doivent aussi se faire dans les écoles. A ce titre des composteurs, des récupérateurs de piles ont été fournis dans toutes les écoles ainsi qu'à la crèche.

-Monsieur Rouanet explique qu'il faut, bien sûr, réduire les déchets mais que la collecte reste un des coûts parmi les plus importants pour la collectivité. Quel que soit la quantité de déchets à collecter, le coût reste constant.

Il serait intéressant d'aborder la collecte d'une façon différente.

-Monsieur Soler répond qu'effectivement les frais fixés ne bougent pas.

Par contre, tout ce qui est fermenticide peut être traité en extérieur, ainsi la poubelle noire qui ne contient que du plastique, pourrait rester un mois sans être collectée.

Monsieur Le Président répond que certains écarts ne sont collectés qu'une fois par semaine, hors les personnes qui vivent dans cet écart ont le même mode de vie que dans les villages.

Une réflexion peut être menée pour réduire le nombre de tournées ce qui va nécessairement entraîner une baisse du coût. D'une manière générale, il y a une éducation à faire et cela va demander un certain temps. Si le territoire relève le défi de diminuer ses déchets ultimes de 40 % ou 50 % cela serait déjà une performance honorable.

Monsieur Le Président propose de formuler un avis positif à la Révision du PPGDND11 (Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux)

Vote : Contre : 4 (Monsieur Géri, Monsieur Stella, Monsieur Soler, Monsieur Teissié) Abstention : 0 Pour : 32

### **III. Présentation du magazine de la Communauté de Communes de la Montagne Noire**

Monsieur Le Président fait part à l'assemblée de la nécessité de mettre en place une opération globale de communication.

A ce titre des logos avaient été présentés lors du dernier Conseil Communautaire, et un logo avait été désigné mais avec la demande de mettre en avant l'aspect montagne.

Ensuite, il est proposé de réaliser un magazine qui sera diffusé à l'ensemble de la population pour informer la population des actions menées par la CDC.

-Monsieur Antonio de la société Carioca Sud auteur du logo, remercie l'assemblée de l'accueillir ce soir.

La nouvelle entité visuelle de la Communauté de Communes est donc la suivante :



Ce logo reprend les thèmes du territoire, la montagne, l'eau et la forêt.

A noter que les 24 communes sont représentées par 24 feuilles. Cet aspect sera notamment intéressant pour le développement d'un site internet où chaque feuille renverra l'utilisateur sur les informations de la commune.

Ensuite, un magazine trimestriel de 12 pages dont le nom est « EOCENE » a été travaillé. Le mot EOCENE est la période géologique où la Montagne Noire s'est érigée. La page de couverture de ce premier magazine représente une idée de transmission entre les deux anciennes intercommunalités et la nouvelle.

Le choix a été de rester « neutre » pour la première couverture, une personnalisation pourra être faite pour les numéros suivants.

-Monsieur Griffé craint que ce mot EOCENE ne soit pas compris par la population.

-Monsieur Delpech affirme que du granit présent sur l'ouest de la Montagne Noire prouve que le territoire est plus ancien que la période géologique EOCENE, d'au moins 190 millions d'années.

Monsieur Le Président répond que la période EOCENE correspond au moment où la montagne s'est érigée sous la poussée des Pyrénées.

-Monsieur Gonzalez met en doute le titre proposé.

Monsieur Le Président demande alors s'il y a d'autres propositions ? Et rajoute que le mot EOCENE se traduit par deux mots, aurore et nouveau ce qui convient parfaitement à la situation actuelle.

-Monsieur Teissié demande ce qu'en pense le Maire de Labastide-Esparbairénque ?

Monsieur Le Président répond que toute communication doit interpeller les gens. Il faut créer de l'inattendu pour que la population en parle. La nouvelle intercommunalité se doit de communiquer pour informer la population de ce qu'il se passe.

-Monsieur Delpech pense qu'il faut réellement simplifier le titre.

Monsieur Le Président répond que le nom du magazine n'empêchera pas la lecture. L'objectif du premier numéro est de présenter la liste des communes membres, les fondateurs, et communiquer sur les premières actions entreprises.

-Monsieur Herrero demande pourquoi ne pas attendre les élections ? Ce document risque d'être caduque dès sa sortie. Ce type de document part à la poubelle directement.

-Monsieur Gonzalez se demande également pourquoi ne pas attendre ?

-Monsieur Teissié comprend la nécessité de communiquer mais ne comprend pas la période de diffusion.

Monsieur Le Président répond que le premier numéro consiste à présenter le fonctionnement de la communauté de communes. Les numéros suivants seront davantage consacrés à des actions, le plan de prévention, les rythmes scolaires...

-Monsieur Gonzalès demande le coût de réalisation ?

-Monsieur Antonio répond 2 735 € H.T, conception, réalisation et impression incluses.

-Monsieur Gonzalez demande comment sera distribué ce journal ?

-Monsieur Antonio répond que cet aspect-là est en cours de travail avec la sollicitation de plusieurs prestataires de distribution.

-Monsieur Béteille affirme que ce qui est décidé en commission ne vaut pas décision.

-Monsieur Delpech demande la fréquence de parution de ce journal ?

Monsieur Le Président répond trimestrielle.

Monsieur Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à diffuser ce premier numéro

Tous pour.

#### **IV. Achat d'un véhicule de collecte pour les services des ordures ménagères**

Monsieur Saxe explique qu'il est nécessaire de procéder au remplacement d'un camion pour le service de collecte des ordures ménagères.

Le concessionnaire IVECO ABVI propose un véhicule à un montant de 32 500 € H.T soit 39 000 € TTC. Le cahier des charges de la consultation a été particulièrement vigilant sur les dimensions de la benne afin qu'elle soit adaptée au passage dans les rues des villages.

-Monsieur Soler demande si la consommation du véhicule a été étudiée ?

-Monsieur Saxe répond que les consommations des véhicules proposés sont similaires.

Tous pour.



## V. Désignation du prestataire du Service Public d'Assainissement Non collectif (SPANC)

Monsieur Saxe explique qu'une consultation à procédure adaptée a été lancée pour désigner, durant les 4 prochaines années, un prestataire chargé du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Suite à cette consultation, il est proposé de retenir le bureau d'étude HYDROCONCEPT suivant les conditions suivantes :

€ H.T	Prix unitaire	Nombre	TOTAL
Contrôle installations neuves : conception	50,92	20	1018,4
Contrôle installations neuves : bonne exécution	101,46	20	2029,2
Contrôle installations existantes	89,26	280	24992,8
<b>TOTAL</b>			<b>28040,4</b>

-Monsieur Delpech explique que ce service est une obligation. Il s'agit de contrôler les assainissements autonomes des habitations, de contrôler les nouvelles installations et de veiller à leur bonne exécution.

-Monsieur Griffé demande ce qu'il se passe si la personne refuse d'être contrôlée ?

-Monsieur Delpech affirme que ce cas est pour l'instant très rare. Un cas a été identifié où la personne en question menace de mettre le contrôleur 'dans la fosse' s'il se présente.

-Monsieur Géri demande à compter de quand ce service sera effectif ?

-Monsieur Saxe répond qu'un délai de 15 jours environ est nécessaire le temps que la délibération soit visée en Préfecture et le temps que le marché soit signé.

-Monsieur Géri répond que cette mise en place est une bonne chose.

Tous pour.

## VI. Participation à hauteur de 50 % au rachat du sel de déneigement des communes

Monsieur Le Président rappelle à l'Assemblée que la CDC du Haut-Cabardès mettait à disposition gratuitement du sel de déneigement à ses communes membres tandis que la CDC Cabardès Montagne Noire refacturait aux communes le sel distribué.

-Monsieur Delpech précise que la refacturation est un moyen de responsabiliser les communes.

La commission environnement propose de procéder à une refacturation aux communes à hauteur de 50 % du prix d'achat à compter du 1<sup>er</sup> Septembre.

Tous pour

## **VII. Participation à hauteur de 50 % à l'achat de composteurs par les particuliers.**

Monsieur Le Président propose de généraliser la vente de composteurs auprès de la population sur l'ensemble du territoire.

La Communauté de Communes de la Montagne Noire pourrait apporter une contribution en finançant à hauteur de 50 % les composteurs, le particulier acheteur devant alors honorer les 50 % restant.

-Monsieur Delpech ajoute qu'il s'agit de composteurs fabriqués en plastique recyclé.

-Monsieur Soler demande la contenance ?

-Monsieur Delpech répond 600 litres.

Tous pour

## **VIII. Création Régie de recettes : vente de composteurs aux particuliers**

Afin de procéder à la vente généralisée des composteurs, Monsieur Le Président explique la nécessité d'instaurer une régie de recettes. Elle permettra de procéder à l'encaissement des paiements pour l'acquisition des composteurs.

Tous pour.

## **IX. Convention pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage en Assainissement Non Collectif avec le Conseil Général de l'Aude dans le cadre de l'Agence Technique Départementale.**

Monsieur Saxe rappelle à l'Assemblée que le Conseil Communautaire du 14 janvier a validé l'adhésion de la CDC de la Montagne Noire à l'agence technique départementale (ATD). A ce titre, il est proposé une convention pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en Assainissement Non collectif pour un montant de 849.60 €.TTC.

Sans l'Agence Technique Départementale, et suivant les critères antérieurs, le coût aurait été de 5 000 € par an TTC.

Monsieur Le Président propose de valider cette convention

Tous pour.

## **X. Choix du Maître d'œuvre : Réalisation de deux hangars photovoltaïques**

Monsieur Le Président précise que suite à l'obtention du marché de fourniture en plaquettes bois du nouvel hôpital il est nécessaire d'augmenter la capacité de stockage de la plateforme bois énergie.

Monsieur Saxe explique que le projet consiste à réaliser deux hangars supplémentaires équipés de centrales photovoltaïques. L'objectif est que la vente d'électricité, ajoutée à une augmentation du loyer à la SEMBE, puissent tendre à un équilibre financier.

Après consultation, il est proposé de retenir l'architecte Alain Resclausse pour un montant total de 28 073,54 € correspondant au dépôt du permis de construire et à un pourcentage d'honoraires de 6.11 % sur le montant H.T du prévisionnel des travaux.

Vote : Contre : 0 Abstention : 2 (Monsieur Géri, Monsieur Stella) Pour : 3

## **XI. Adhésion de la Communauté de Communes au SYADEN**

Monsieur Le Président informe le Conseil Communautaire de l'existence du syndicat mixte départemental dénommé « SYADEN » qui regroupe aujourd'hui l'ensemble des communes audoises.

Il présente sa mission principale qui est d'organiser la distribution publique d'électricité et, plus largement, de conduire des actions dans les domaines de l'énergie, distribution d'électricité, éclairage public, bornes de recharges véhicules électriques, maîtrise de l'énergie, production ENR et des communications électroniques au profit des collectivités audoises.

Monsieur Le Président précise que l'intérêt pour la Communauté de Communes d'adhérer à cette structure est de déployer des moyens nouveaux et une expertise technique spécialisée dans ces domaines d'activité.

Tous pour

## **XII. Contrat de sous-traitance Aménagement de bureaux, d'une salle de réunion et d'une chaufferie bois / LOT n°1 : Démolition, Gros œuvre, flocage coupe-feu**

Monsieur Saxe explique que dans le cadre de l'opération d'aménagement de bureaux, d'une salle de réunion et d'une chaufferie bois, une sous-traitance est proposée. Le titulaire du LOT n° 1, démolition, Gros œuvre, flocage coupe-feu, l'entreprise Couzigné Jérôme propose de sous-traiter la prestation de flocage coupe feu pour un montant de 5 022,10 € H.T à la société Alliance Isolation localisée 3 Rue Soyouz, 31240 l'UNION.

Pour cette sous-traitance, le paiement sera effectué au titulaire du LOT, l'entreprise Couzigné Jérôme.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Vote :            Contre : 0        Abstention : 0        Pour : 36

## **XIII. Contrat de sous-traitance Aménagement de bureaux, d'une salle de réunion et d'une chaufferie bois / LOT n° 7 : Chauffage – ventilation – chaufferie**

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de bureaux, d'une salle de réunion et d'une chaufferie bois, une sous-traitance est proposée.

Le titulaire du LOT n°7 Chauffage – ventilation –chaufferie propose de sous-traiter la prestation de calorifugeage à la société SCPI localisée à Saint-Estève pour un montant maximum de 7 000 € H.T.

Pour cette sous-traitance, un paiement direct sera effectué au sous-traitant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Tous pour

## **XIV. Contrat de sous-traitance marché de travaux Crèche de Saissac / LOT n° 1 : VRD, GROS ŒUVRE**

Dans le cadre de l'opération de la construction d'une crèche sur la commune de Saissac une sous-traitance est proposée.

Le titulaire du LOT n°1 VRD, Gros œuvre propose de sous-traiter la prestation de pose et fourniture d'un sol souple à l'EURL Loisirs diffusion localisée à PAMIERS pour un montant maximum de 8 672 € H.T.

Pour cette sous-traitance, un paiement direct sera effectué au sous-traitant.

Monsieur Saxe précise que depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les factures émanant du sous-traitant sont à honorer H.T, le titulaire du lot devant alors assumer la T.V.A.

-Monsieur Eric Béteille s'étonne de cette disposition et fait part que la TVA est toujours due par l'acquéreur.

Monsieur Saxe répond qu'il s'agit d'une nouvelle disposition applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Tous pour

#### **XV. Délibération autorisant le recrutement d'agents non titulaires de remplacement**

Monsieur Saxe précise qu'une délibération peut être prise pour le recrutement d'agents non titulaires de remplacement pour assurer le remplacement temporaire d'agents absents pour une des raisons suivantes : un congé annuel, un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou de l'accompagnement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Monsieur Le Président demande donc à l'assemblée de l'autoriser à pouvoir recruter un agent non titulaire pour remplacer un agent absent pour les raisons évoquées.

Tous pour

#### **XVI. Convention d'utilisation de la cour de l'école de Cuxac pour la crèche Collin Colline**

Monsieur Le Président informe que la structure intercommunale multi-accueil « Collin Colline » accueille les enfants de 4 à 6 ans.

Dans le cadre de son projet pédagogique, l'équipe éducative a besoin d'un espace de jeux et d'évolution pour les enfants de cette tranche d'âge.

Dans ce cadre, la commune de Cuxac-Cabardès met à disposition de la Communauté de Communes la cour de l'école pour le mercredi et les vacances scolaires.

Pour cette mise à disposition une convention est proposée.

Tous pour

#### **XVII. Crèche Intercommunale Collin Colline : Demande de subvention de Fonctionnement au Conseil Général de l'Aude pour 2014**

-Madame Nicolaou rappelle que le Conseil Général de l'Aude attribue à l'E.P.C.I une subvention annuelle de 8 000 € au titre de l'aide au fonctionnement des structures d'accueil de la Petite Enfance.

Elle précise que cette subvention sera portée à 4 000 € pour 2014 pour être supprimée en 2015.

Ainsi Monsieur Le Président propose de demander une subvention auprès du Conseil Général de l'Aude pour l'année 2014 concernant le fonctionnement de la structure multi-accueil Collin Colline.

Tous pour

**XVIII. Crèche Intercommunale Collin Colline : Création d'un poste d'Agent Social de 1<sup>ère</sup> Classe (promotion interne)**

Monsieur Le Président informe l'assemblée que Madame Magalie Cabrol a obtenu le concours d'Agent Social 1<sup>ère</sup> classe.

Monsieur Le Président propose donc la création d'un emploi d'Agent Social de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet pour occuper un poste d'encadrement à la crèche intercommunale « Collin-Colline » à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

Tous pour

**XIX. Tableau des emplois de la Communauté de Communes**

Monsieur le Président présente le tableau des emplois de la Communauté de Communes de la Montagne Noire qui sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2014.

FILIERE	Emplois	Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS
ADMINISTRATIVE	DGS	Attaché	A	35	1	1	0
ADMINISTRATIVE	Responsable service administratif	Secrétaire de Mairie	A	35	1	1	0
ADMINISTRATIVE	Responsable service écoles enfance jeunesse	Rédacteur	B	35	1	1	0
ADMINISTRATIVE	Responsable Relais des Service Publics	Rédacteur Principal 2ème classe	B	35	1	1	0
ADMINISTRATIVE	Adjoint service Ecoles Enfance Jeunesse / Communication	Adjoint Administratif 2ème classe	C	35	1	1	0
ADMINISTRATIVE	Responsable service environnement	Adjoint Administratif 2ème classe	C	35	1	1	0
ADMINISTRATIVE	Adjoint Relais des Services Publics	Adjoint Administratif 2ème classe	C	35	1	1	0
ADMINISTRATIVE	Adjoint service administratif	Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	16	1	1	0
ANIMATION	Service écoles / Accueils périscolaires	Adjoint animation 2ème classe	C	26,5	1	1	0
ANIMATION	Service écoles / Accueils périscolaires	Adjoint d'Animation 2ème classe	C	32,25	1	1	0
ANIMATION	Service écoles / Accueils périscolaires - contractuel	Adjoint d'Animation 2ème classe	C	11,25	1	1	0
ANIMATION	Service écoles / Accueils périscolaires	Adjoint d'Animation 2ème classe	C	25	1	1	0



ANIMATION	Directrice Accueils de loisirs multi-sites associés à l'école	Adjoint d'Animation 2ème classe	C	23,25	1	1	0
ANIMATION	Service randonnée - entretien	Adjoint d'Animation 2ème classe	C	26	1	1	0
ANIMATION	Service petite enfance - non permanent	Adjoint animation 2ème classe	C	3,5	1	1	0
CULTURELLE	Service Tourisme - transport repas	Adjoint du Patrimoine 2ème classe	C	29	1	1	0
MEDICO-SOCIALE	Directrice service petite enfance	Educateur de Jeunes enfants	B	28	1	1	0
MEDICO-SOCIALE	Service petite enfance	Educateur de Jeunes enfants	B	28	1	1	0
MEDICO-SOCIALE	Service petite enfance	Infirmier en Soins Généraux de classe Normale	B	28	1	1	0
MEDICO-SOCIALE	Service petite enfance	Agent Social 2ème classe	C	35	1	1	0
MEDICO-SOCIALE	Service écoles / Accueils périscolaires	Agent Social 2ème classe	C	35	1	1	0
MEDICO-SOCIALE	Service petite enfance	Agent Social 2ème classe	C	33	1	1	0
MEDICO-SOCIALE	Service petite enfance	Agent Social 2ème classe	C	25,7	1	1	0
MEDICO-SOCIALE	Service petite enfance	Agent Social 1ère classe	C	35	1	1	0
TECHNIQUE	Chargé de mission - contractuel	ingénieur	A	35	1	1	0

TECHNIQUE	Service Technique	Agent de Maîtrise	C	35	1	0	1
TECHNIQUE	Service Technique	Adjoint technique 2ème classe	C	35	6	6	0
TECHNIQUE	Service Technique	Adjoint technique 2ème classe	C	25	1	1	0
TECHNIQUE	Service écoles / Accueils périscolaires	Adjoint technique 2ème classe	C	23,5	1	1	0
TECHNIQUE	Service écoles / Accueils périscolaires	Adjoint Technique 2ème classe	C	21,85	1	1	0
TECHNIQUE	Service Technique	Adjoint technique 2ème classe	C	17,5	1	1	0
TECHNIQUE	Service écoles / Accueils périscolaires	Adjoint technique 2ème classe	C	12,5	1	1	0
TECHNIQUE	Service écoles / Accueils périscolaires	Adjoint technique 2ème classe	C	8,25	1	1	0
TECHNIQUE	Service petite enfance	Adjoint technique 2ème classe	C	12	1	1	0
TECHNIQUE	Service Technique	Adjoint technique principal 1ere classe	C	35	1	1	0
TECHNIQUE	Service Technique - référent de secteur	Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	35	1	1	0
TECHNIQUE	Service écoles / Accueils périscolaires	Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	31	1	1	0
TECHNIQUE	Service Technique - référent de secteur	Adjoint technique principal 2ème classe	C	35	1	1	0
TECHNIQUE	Service Technique	Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	35	2	2	0
TECHNIQUE	Service technique - nettoyage communes	Adjoint technique 2ème classe	C	35	1	1	0

Tous pour

## **XX. Avenant convention cadre du Relais des Services Publics**

Monsieur le Président propose de procéder à un avenant de la convention cadre du Relais des Services Publics dont une modification consiste à acter la fusion de la Communauté de Communes du Haut-Cabardès avec celle de Cabardès Montagne Noire pour créer la Communauté de Communes de la Montagne Noire et une autre modification consiste à prendre en compte l'élargissement du périmètre d'intervention sur les communes suivantes :

Brousses-et-Villaret, Caudebronde, Cuxac-Cabardès, Fontiers-Cabardès, Fournes-Cabardès, Fraïsse-Cabardès, Labastide-Esparbaïrenque, Lacombe, Laprade, Lastours, Latourette-Cabardès, Les Cammazes, Les Ilhes-Cabardès, Les Martyrs, Mas-Cabardès, Miraval-Cabardès, Pradelles-Cabardès, Roquefère, Saint-Denis, Saissac, Salsigne, Trassanel, Villanière, Villardonnel

Tous pour

## **XXI. Avenant conventions bilatérales de partenariat RSP/ Administrations**

En application de la convention cadre, la Communauté de Communes au travers de son Relais des Services Publics (RSP) conventionne avec des administrations. Ces conventions définissent les missions assurées par le Relais des Services Publics pour le compte des administrations partenaires et déterminent les conditions techniques de l'application sur le territoire de ces partenariats.

Suite à la création de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, il est nécessaire de procéder à des avenants auprès des administrations pour valider cette modification et acter l'élargissement du périmètre pour un total de 24 communes :

Brousses-et-Villaret, Caudebronde, Cuxac-Cabardès, Fontiers-Cabardès, Fournes-Cabardès, Fraïsse-Cabardès, Labastide-Esparbaïrenque, Lacombe, Laprade, Lastours, Latourette-Cabardès, Les Cammazes, Les Ilhes-Cabardès, Les Martyrs, Mas-Cabardès, Miraval-Cabardès, Pradelles-Cabardès, Roquefère, Saint-Denis, Saissac, Salsigne, Trassanel, Villanière, Villardonnel

Les administrations concernées sont :

Centre d'Information, Conseil et Accueil des Salariés, Maison Départementale des Personnes Handicapées, Centre Local d'Information et de Coordination, Caisse Régionale de Sécurité Sociale Mines, Caisse d'Allocation Familiale de l'Aude, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse Régionale d'Assurance Maladie, Pôle emploi, Mutuelle sociale agricole.

Tous pour

## **XXII. Avenant convention Habiter mieux**

Monsieur Le Président propose de renouveler la convention Programme d'Intérêt Général « précarité énergétique – Autonomie » entre la Communauté de Communes de la Montagne Noire, l'Etat, l'ANAH et le Conseil Général de l'Aude selon les conditions suivantes :

Elargissement du périmètre sur l'ensemble des Communes membres de la Communauté de Communes de la Montagne Noire :

Brousses-et-Villaret, Caudebronde, Cuxac-Cabardès, Fontiers-Cabardès, Fournes-Cabardès, Fraïsse-Cabardès, Labastide-Esparbaïrenque, Lacombe, Laprade, Lastours, Latourette-Cabardès, Les Cammazes, Les Ilhes-Cabardès, Les Martyrs, Mas-Cabardès, Miraval-Cabardès, Pradelles-Cabardès, Roquefère, Saint-Denis, Salsigne, Saissac, Trassanel, Villanière, Villardonnel.

Modification des objectifs initiaux selon les tableaux suivants :

Suite à la fusion et à l'élargissement du périmètre d'action, l'article 3.1.2 concernant les objectifs de la convention initiale a été modifié comme suit :

Année 2014

PO		PB	
Rénovation Thermique	Autonomie	Rénovation Thermique	Autonomie
18	3	2	2

**TOTAL ANNEE 2014 : 25**

Année 2015

PO		PB	
Rénovation Thermique	Autonomie	Rénovation Thermique	Autonomie
18	3	2	2

**TOTAL ANNEE 2015 : 25**

Année 2016

PO		PB	
Rénovation Thermique	Autonomie	Rénovation Thermique	Autonomie
18	3	2	2

**TOTAL ANNEE 2016 : 25**

Tous pour

### **XXIII. Avenant bureau d'étude CITHADE : Opération Habiter Mieux**

Monsieur Le Président propose de procéder à un avenant au marché du bureau d'étude CITHADE, opérateur du programme d'intérêt général Habiter Mieux « Précarité Energétique – Autonomie ».

Cet avenant consiste à élargir le périmètre d'intervention du bureau d'études sur l'ensemble des communes suivantes :

Brousses-et-Villaret, Caudebronde, Cuxac-Cabardès, Fontiers-Cabardès, Fournes-Cabardès, Fraïsse-Cabardès, Labastide-Esparbairénque, Lacombe, Laprade, Lastours, Latourette-Cabardès, Les Cammazes, Les Ilhes-Cabardès, Les Martys, Mas-Cabardès, Miraval-Cabardès, Pradelles-Cabardès, Roquefère, Saint-Denis, Salsigne, Saissac, Trassanel, Villanière, Villardonnell

Tous pour

### **XXIV. Ligne de Trésorerie**

Dans le cadre de la réalisation d'une crèche intercommunale sur la commune de Saissac et d'une extension des bureaux du siège social localisé sur la commune de Les Ilhes-Cabardès, la mise en place d'une ligne de trésorerie est nécessaire pour faire face à l'avance du fonds de compensation de la TVA et des versements des subventions.

Après consultation des banques, il est proposé d'adopter l'unique offre, celle du Crédit Agricole du Languedoc. Une ligne de Trésorerie pour un montant de 150 000 d'une durée de 12 mois

Tous pour

**XXV.**

**Questions diverses**

Monsieur Le Président informe les communes de l'ancienne CCHC, qui ont une école, qu'elles ont reçu le fonds d'amorçage concernant la réforme des rythmes scolaires en Octobre.

La communauté de Communes va donc procéder à l'émission de titres pour solliciter le reversement des aides reçues.

Monsieur Le Président informe que la date du vote du budget est fixée au 24 Avril. Il est proposé que ce vote soit effectué par le Conseil Communautaire configuration actuelle.

Les intercommunalités ayant jusqu'au 2 Mai pour précéder à l'installation du nouveau Conseil Communautaire, la date d'installation est prévue le 28 Avril.

Fin de séance 21 h 10